

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_67-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-67
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du collège du Bosquet

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	3	3

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FONT-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Ali **OUATIZERGA**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du collège du Bosquet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la chorale du foyer socio-éducatif du collège du Bosquet prépare chaque année de nouveaux élèves/choristes à participer aux cérémonies patriotiques de la Ville,

Considérant que cette participation permet à la chorale et aux élèves d'aborder parallèlement au chant, la notion de citoyenneté, le devoir de mémoire ainsi que les cérémonies du souvenir,

Considérant que la présence de la chorale participe activement aux cérémonies de la veillée du soldat du 10 novembre, au défilé patriotique du 11 novembre et à d'autres manifestations patriotiques en cette année du 80^{ème} anniversaire de la Libération,

Considérant la demande de subvention de la responsable de la chorale et du foyer socio-éducatif du collège du Bosquet,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros au foyer socio-éducatif du collège du Bosquet,
- de prélever cette somme sur le compte « 0404-65748-0232 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Le 05 AVR 2024
et publié le 05 AVR 2024

